

# **COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL**

## **SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020**

Absents: GROSSIORD A. – LORILLARD N. (Excusé)

H. PICHON donne procuration à V. PITTION

C. BOURDONNAY donne procuration à D. MILLET

F. RHODET donne procuration à V. RAVET

J. PARIS-CADET donne procuration à F. LORA RONCO

Secrétaire de séance : B. VINCENT

---

### **1. – COMPTE RENDU DES DECISIONS DE MME LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée en date du 11/06/2020, elle a signé les documents suivants :

- Contrat de séjour à la résidence Dallex-Allombert avec Madame RICCARDINO Simone pour un T1 bis à compter du 01.09.2020
- Contrat de séjour temporaire à la résidence Dallex-Allombert avec Madame GAME Yvonne pour un T1 à compter du 07.09.2020
- Contrat de séjour temporaire à la résidence Dallex-Allombert avec Madame HUMBERT Rolande pour un T1 à compter du 16.09.2020
- Convention de formation en milieu professionnel avec Mademoiselle LAKHDAR-AZZOUZ Célia avec le Lycée Professionnel Xavier Bichat à NANTUA (AIN) et l'Ecole Maternelle du Pré des Saules du Lundi 21 Septembre 2020 au Vendredi 16 Octobre 2020 inclus.
- Contrat d'engagement avec Madame POINTET Emilie, pour exercer les fonctions d'Agent d'entretien au Centre Prévert, à l'Ecole Primaire Sources, en Mairie et aux Services Techniques à compter du Lundi 06 Juillet 2020 au Vendredi 28 Août 2020 inclus.
- Contrat d'engagement avec Madame BERTHET BONDET Isabelle, pour exercer les fonctions d'Agent d'entretien à l'Ecole élémentaire Les Sources, et à l'accompagnement et aide aux repas au restaurant scolaire à compter du Jeudi 27 Août 2020 au Vendredi 31 Août 2021 inclus.
- Décision de Madame le Maire pour le recrutement de Monsieur LANCE Yanis Lucas pour effectuer les études surveillées à l'Ecole Primaire du Pré des Saules à compter du 04/09/2020.
- Décision de Madame le Maire pour le recrutement de Madame GUREL Merve pour des besoins ponctuels sur un poste d'Agent d'Entretien pour les mois de Septembre et Octobre 2020.
- Décision de Madame le Maire pour le recrutement de Madame GUREL Merve pour effectuer les études surveillées à l'Ecole Primaire du Pré des Saules à compter du 14/09/2020.
- Décision de Madame le Maire pour le recrutement de Madame OZEN Ruveyda pour effectuer les études surveillées à l'Ecole Primaire du Pré des Saules à compter du 10/09/2020..
- Contrat de maintenance avec LOGITUD SOLUTIONS pour le logiciel Municipol GVE CLOUD : Geo Verbalisation Electronique cloud de la Police municipale pour un montant HT de 108.20 €
- Contrat relatif à l'exécution des services de transport d'élèves pour l'année scolaire 2020-2021 avec la Sté TRANS-JURA CARS

Transport du Pré des Saules aux « les Sources » 149.00 € HT les 5 navettes  
Transport du Pré des Saules au Restaurant scolaire 50.00 € HT/ jour  
Transport divers (stade – centre nautique – centre culturel – gymnase...)

- Contrat de maintenance avec la Société ADIC INFORMATIQUE (30702 UZES) pour le logiciel « RECENSEMENT MILITAIRE » de la Mairie pour un montant HT de 30.00 €
- Devis de la Société MOSAIC INFORMATIQUE pour renouvellement de la maintenance constructeur du serveur de la Mairie pour un montant TTC de 232.80 €
- Devis de TAUP 'GREEN (69001 LYON) pour piégeage taupes sur le terrain de foot pour un montant TTC de 320.00 €
- Devis de D. SCOLA (01100 BELLIGNAT) pour le remplacement du volet roulant appartement Résidence Dallex Allombert pour un montant TTC de 492.00 €
- Devis de VERDET (01100 OYONNAX) pour la remise en état temporaire des marches « abords place de l'Hôtel de ville » pour un montant TTC de 1 620.00 €
- Devis de PAREDES (69740 GENAS) pour :
  - l'achat Chariot d'entretien pour la Maison Associative F SAMBARDY pour un montant TTC de 241.99 €
  - l'achat de produits d'entretien pour les écoles pour un montant TTC de 821.58 €
- Devis des Ets BABOLAT (01 LOYETTES) pour :
  - le remplacement de mâts d'éclairage public accidentés pour un montant TTC de 3 165,60 €
  - l'entretien mensuel des mâts (juin) pour un montant TTC de 440.22 €
- Devis de au VETEMENT PRO (01100 OYONNAX) pour achats de vêtements de travail des services scolaires et entretien pour un montant TTC de 1 728.23 €
- Devis de GARAGE RMA DOMINGO (01100 BELLIGNAT) pour :
  - L'entretien du véhicule Espaces Verts ATEGO pour un montant TTC de 31.50 €
  - L'entretien du véhicule Voirie SPRINTER pour un montant TTC de 66.92 €
  - L'entretien du véhicule Voirie FUSO pour un montant TTC de 2 022.32 €
  - L'entretien du véhicule Espaces Verts TRACTO PELLE pour un montant TTC de 187.48 €
  - Le remplacement de deux pneus sur le véhicule Voirie REMORQUE pour un montant TTC de 209.88 €
- Devis du GARAGE MURAT (01100 BELLIGNAT) pour l'entretien du véhicule Espaces Verts CLIO pour un montant TTC de 167.76 €
- Devis de ATH (01100 OYONNAX) pour :
  - La construction de cloisons à la salle des Familles pour un montant TTC de 2 056.56 €
  - La construction d'un plafond en dalle phonique au Bar le Renouillé pour un montant TTC de 3 911.74 €
  - La réfection séjour/entrée d'un appartement à la Résidence Dallex-Allombert pour un montant TTC de 2 668.08 €
  - La réfection salle de bain d'un appartement à la Résidence Dallex-Allombert pour un montant TTC de 3 541.02 €
- Devis de LA CLE DE SOL (01100 OYONNAX) pour la réfection du sol salle de bain appartement à la résidence Dallex-Allombert pour un montant TTC de 1 656.48 €
- Devis de MORAND (01100 BELLIGNAT) pour le remplacement de deux cylindres à la salle des familles pour un montant TTC de 234.00 €
- Devis d'ATC RODRIGUES (01100 BELLIGNAT) pour le remplacement du conduit de cheminée aux vestiaires foot suite à sinistre pour un montant TTC de 2 647.40 €
- Devis d'ELI BURO (01100 BELLIGNAT) pour achat chariot de transport pour tables et chaises salle des familles pour un montant TTC de 2 222.34 €

- Devis de GROUPE MATHIEU (54202 TOUL) pour :
  - le remplacement d'une buse sur le véhicule balayeuse pour un montant TTC de 98.74 €
  - le remplacement du manche aspiration véhicule balayeuse pour un montant TTC de 1 212.96 €
- Devis d'URBA FLUX (18500 BERRY BOUY) pour le remplacement de deux vérins coffret festivités pour un montant TTC de 74.86 €
- Devis de TOM CHARPENTE (01580 MATAFELON GRANGES) pour la réfection pieds de poteaux à l'école maternelle des Sources pour un montant TTC de 1 162.80 €
- Devis de LE SOUFFLE VERT (69 VILLEFRANCHE SUR SAONE) pour achats de fongicide pour le complexe sportif intercommunal sud pour un montant TTC de 1 013.41 €
- Devis de IDEX (01100 OYONNAX) pour :
  - L'entretien CTA et groupe froid et calorifugeage de la tuyauterie MARPA pour un montant TTC de 1 709.40 €
  - Intervention sur climatisation MARPA pour un montant TTC de 175.19 €
- Devis de ZEFELEC (01100 OYONNAX) pour fourniture cordon HDMI pour les tableaux numériques des écoles pour un montant TTC de 318.00 €

Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE acte à Monsieur le Maire, des actes de gestion définis ci-dessus dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée en application de la loi du 17 Décembre 1970.

## 2. – AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE « SAS MBF PLASTIQUES »

Mme OZDEMIR Y. étant intéressée ne prend pas part au vote de la délibération

Monsieur le Directeur de la SAS MBF PLASTIQUES, dont le siège est situé 68 Rue Castellion BP 2004 à OYONNAX CEDEX, a déposé une demande d'autorisation visée par le Code de l'Environnement – Livre V – Titre 1<sup>er</sup> et une demande de permis de construire, en vue d'exploiter une usine de plasturgie et de métallisation à OYONNAX.

Considérant que cette demande doit faire l'objet d'une consultation du public, le dossier de demande a été mis à disposition du public du Lundi 21 Septembre 2020 à 8H30 au Vendredi 23 Octobre 2020 à 17H00 inclus à la Mairie d'Oyonnax.

Conformément aux dispositions de l'article R181-38 du Code de l'environnement, le Conseil Municipal doit formuler son avis sur le dossier de demande d'autorisation déposé au titre des installations classées, dès l'ouverture et au plus tard dans les 15 jours suivant la fin de la consultation du public, c'est-à-dire entre le 21 Septembre 2020 et le 07 Novembre 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner un AVIS FAVORABLE à cette demande.

LE CONSEIL MUNIICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à la majorité

DONNE UN AVIS FAVORABLE au dossier de demande d'autorisation visée par le Code de l'Environnement – Livre V – Titre 1<sup>er</sup> et une demande de permis de construire formulée par la SAS MBF PLASTIQUES en vue d'exploiter une usine de plasturgie et de métallisation à OYONNAX.

## 3. – PREVENTION SPECIALISEE – CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL ET L'ADSEA

Il est rappelé que suite à une étude de besoins en prévention spécialisée réalisée sur le territoire d'ARBENT et de BELLIGNAT, la Commune participe depuis 2004 à une action préventive à destination des jeunes en partenariat avec le Conseil général et l'ADSEA.

Depuis 2015, la Commune est en partenariat avec le Département et l'Association de sauvegarde de l'enfant à l'adulte 01 (ADSEA). La convention est arrivée à échéance le 31.12.2018. L'action se poursuit encore mais il convient de la renouveler pour trois ans à compter du 01/01/2019.

Pour la réalisation des actions définies, l'ADSEA 01 affectera sur le bassin d'intervention OYONNAX-ARBENT-MONTREAL LA CLUSE-BELLIGNAT, 8,5 équivalent temps plein (ETP) de travailleurs sociaux du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 Mars 2020 et 7,5 ETP de travailleurs sociaux à partir du 1<sup>er</sup> Avril 2020 étant précisé que la participation des collectivités est fixée dès le 1<sup>er</sup> Juillet 2019 sur les effectifs cibles définis au 1<sup>er</sup> Avril 2020.

CONSIDERANT la proposition de convention ADSEA – Commune – Conseil Général,

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur la signature de cette convention relative au dispositif de prévention spécialisée en relation avec le Conseil Général et l'association ADSEA,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document et notamment la convention s'y rapportant

---

#### 4. – DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SIEGEANT AU COMITE TECHNIQUE DE LA VILLE

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération du 14/05/2018 fixant à QUATRE le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants)

Il est rappelé que le Comité Technique est un organe consultatif où s'exerce le droit à la participation des agents territoriaux pour la détermination collective des conditions de travail.

Obligatoire dans les collectivités à partir de cinquante (50) agents, il est composé en nombre égal de représentants du personnel et de représentants de la Collectivité.

L'effectif qui le compose lorsque le nombre d'agents se situe entre cinquante (50) et trois cent quarante-neuf (349) est de trois (3) à cinq (5) représentants pour chaque collège.

Le Comité technique est obligatoirement consulté sur les questions relatives :

- à l'organisation et au fonctionnement des services,
- aux évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels,
- aux grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences,
- aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents,
- à la formation, à l'insertion et à la promotion de l'égalité professionnelle,
- aux aides à la protection sociale complémentaire et à l'action sociale.

Donnent lieu également à un avis du CT :

- La fixation des critères d'appréciation de la valeur professionnelle (entretien professionnel),
- Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire,
- La fixation du taux de promotion au titre de l'avancement de grade et de l'avancement à l'échelon spécial (ratios promus/promouvables),
- Les modalités de dématérialisation des dossiers individuels.

Le Comité Technique se réunit autant de fois que de besoin mais le Président est tenu de le convoquer au moins deux fois par an.

Chaque Comité Technique comporte en outre, autant de suppléants que de titulaires pour chaque catégorie de représentants.

Le nombre de membres est fixé par le Conseil Municipal.

Dans ces conditions, il est proposé de fixer le nombre de représentants de chaque collège :

- 4 représentants, titulaires du personnel
- 4 représentants, titulaires de l'administration (collectivité).

Il est précisé que les représentants du personnel restent les mêmes et subiront un renouvellement lors des élections professionnelles en 2022.

Sont donc proposés au titre des représentants de l'administration (collectivité) :

**Membres titulaires**

**Benoît VINCENT**

**Daniel MILLET**

**Véronique PITTION**

**Véronique RAVET**

**Membres Suppléants**

**Thierry PERDRIX**

**Michel BARBIER**

**Chantal GUILLAUBEZ**

**Martine COLOMBET**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DÉSIGNE** les membres du Conseil Municipal siégeant au Comité Technique (C.T) de la ville comme indiqué ci-dessus

---

5. DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SIEGEANT AU COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA VILLE

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n° 5-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

**Vu** le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu** la délibération du 14.05.2018 instaurant le paritarisme au sein du C.H.S.C.T.,

La mission générale des CHSCT est définie à l'article 33-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et à l'article 38 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 :

1. contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents et du personnel mis à disposition de l'autorité territoriale et placé sous sa responsabilité par une entreprise extérieure ;
2. contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité ;
3. veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Le CHSCT a pour attributions de :

- procéder à l'analyse des risques professionnels et des conditions de travail des travailleurs de la collectivité et de l'établissement. L'analyse des risques doit inclure l'exposition des femmes enceintes et celle des agents à des facteurs de pénibilité,
- contribuer à la promotion de la prévention des risques professionnels et susciter toute initiative utile, notamment des actions de prévention du harcèlement moral et du harcèlement sexuel,

- suggérer toutes mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail, à assurer l'instruction et le perfectionnement des agents dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité ; coopérer à la préparation des actions de formation à l'hygiène et à la sécurité et veiller à leur mise en œuvre.

**Considérant** que 4 personnes titulaires et 4 personnes suppléantes devront siéger au sein du C.H.S.C.T. afin de représenter la ville,

Il est précisé que les représentants du personnel restent les mêmes et subiront un Renouveau lors des élections professionnelles en 2022.

Madame le Maire propose que les personnes désignées pour siéger au CT, soient aussi désignées pour siéger au sein du CHSCT. Sont donc candidats :

**TITULAIRES**  
**Membres titulaires**  
**Benoit VINCENT**  
**Daniel MILLET**  
**Véronique PITTION**  
**Véronique RAVET**

**Suppléants**  
**Membres Suppléants**  
**Thierry PERDRIX**  
**Michel BARBIER**  
**Chantal GUILLAUBEZ**  
**Martine COLOMBET**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DÉSIGNÉ**: les membres du Conseil Municipal siégeant au C.H.S.C.T de la ville comme indiqué ci-dessus.

---

#### 6. LOCATION BUREAU ESPACE SANTE

Madame le Maire indique qu'elle a été contactée par des professions paramédicales, à la recherche d'un espace de type co-working pour recevoir des patients, 1 ou 2 jours par semaine.

Madame le Maire pense que le bureau n° 1 de l'espace santé, actuellement inoccupé pourrait parfaitement se prêter à ce type d'utilisation.

Du mobilier inutilisé (celui de l'ancien services techniques) pourrait y être installé.

Elle propose que ledit bureau soit loué moyennant un forfait journalier de 22 € HT.

Ce montant comprend l'ensemble des frais liés à l'utilisation du Local, et notamment les consommations aux différents réseaux de fluide (eau, électricité) et les charges liées à l'utilisation des parties communes par l'Occupant et ses clients, ainsi que les éventuelles taxes associées.

Une convention sera réalisée entre la Commune et chaque utilisateur pour définir les modalités d'organisation de cette location,

Elle propose que les locations puissent commencer dès le 1<sup>er</sup> octobre prochain, pour une durée d'un an renouvelable

Le Conseil, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE la proposition de Madame le Maire et l'AUTORISE à signer tout document s'y rapportant.

---

#### 7. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT APPELER A SIEGER A LA CLECT

L'article 1609 nonies du Code Général des Impôts impose la création au sein de l'EPCI soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

Cette commission a pour mission de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à l'EPCI. Chaque commune devant obligatoirement disposer d'un représentant désigné par le Conseil Municipal.

Les membres de la CLECT doivent nécessairement être des conseillers, désignés par le Conseil Municipal. L'article L.2121-33 du CGCT prévoit en effet que « le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par des dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes ».

Ainsi, Madame le Maire propose de désigner :

 Véronique PITTION

Pour siéger à la CLECT et demande au Conseil d'approuver cette proposition.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

DESIGNE Mme Véronique PITTION pour siéger à la CLECT

---

## 8. DEMANDE DE SUBVENTION DSIL - ESPACE SANTE

Madame PITTION Véronique rappelle que par délibération du 24/07/2020, le conseil municipal validait le projet d'extension de l'espace santé dans le cadre du programme de renouvellement urbain, au niveau des projets d'équipements publics locaux et sollicitait pour son financement :

- La région	150 000 €
- Le DSIL	169 500 €
- Le fonds de concours HBA	113 000 €

Haut Bugey Agglomération nous a informé que pour l'année 2020, aucun dispositif d'aide pour les communes n'est prévu.

En effet l'assemblée délibérante de l'agglomération nouvellement installée sera amenée au cours du 2d semestre à se prononcer sur la stratégie financière et fiscale de l'agglomération pour la mandature 2020/2026.

Par ailleurs le DSIL devrait prendre en compte dans la dépense éligible cette année de manière exceptionnelle, les frais d'étude et de maîtrise d'œuvre.

Mme PITTION propose de modifier la demande auprès du DSIL en sollicitant le montant de 282 500 €, (représentant 50% de la dépense)

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité

- ADOPTE l'opération d'aménagement-extension de l'espace santé situé à l'étage de l'immeuble commercial du Pré des Saules (ex Intermarché), dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du quartier du Pré des Saules et les modalités de financement

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous

Dépenses		Recettes		%
Intitulé	Montant	Intitulé	Montant	
Maitrise d'œuvre	37 800,00 €	Région Rhône-Alpes	150 000,00 €	27
Diagnostic Structure	4 200,00 €	Dsil	282 500,00 €	50
Contrôleur Technique	2 195,00 €			
Travaux APD	433 000,00 €			
Travaux connexe	87 980,00 €	Autofinancement	132 675,00 €	23
TOTAL	565 175,00 €	TOTAL	565 175,00 €	

- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération

---

## APRES EXAMEN ET DISCUSSION, LE CONSEIL

### OUI LE RAPPORT DES COMMISSIONS

Police Municipale : Mme RAVET informe du Recrutement d'un ancien gendarme (25 ans de carrière) L'étude des modalités de recrutement est en cours, sachant que nous restons dans l'attente de la parution d'un décret visant à réduire la Formation d'Intégration Obligatoire pour les gendarmes qui intègrent la police municipale.....Actuellement, même si déjà formé, un gendarme recruté en catégorie C, a une formation de 6 mois à effectuer. Le policier municipal actuellement en arrêt maladie pourrait reprendre le travail début décembre.

### COMMISSION TRAVAUX VOIRIE FORET

Daniel MILLET informe le Conseil des différents travaux en cours :

Réfection Terrain tennis N° 3 : début des travaux 15/09, fini depuis hier midi. Ancien terrain recouvert (170 tonnes entre le gravier et le béton) + 15 cms environ – 1 mois de séchage – peinture dans 1 mois. Accès PMR fait.

Vestiaire foot : il ne reste que la cheminée à monter : intervention Entreprise ATC RODRIGUEZ avant la fin du mois.

Réflexion sur le plan de Circulation : Traiter le CD111 comme l'avenue d'Oyonnax. Enlever les priorités à droite. Mettre des panneaux « stop » sur les rues adjacentes. + Réduire la vitesse devant la Mairie avec un ralentisseur 3 fonctions : ralentir – accès PMR – création accès direct à la mairie depuis la place avec un passage piéton. (complexe car gestion des eaux – respect des normes (hauteur largeur) des ralentisseurs, vigilance quant au passage des bus, déneigement, etc...). + Sécuriser le passage piéton devant la police (traversée des enfants des sources le midi) – Pic de circulation quand les enfants passent. Panneau mobile solaire ....Tous les commentaires et les idées diverses et variées sont les bienvenus....

Bar « Le Renouillu » : insonorisation de la salle avec la réfection du Plafond Travaux réalisés du 14 au 16/09/2020. La gérante est très satisfaite du résultat obtenu.



Salle des familles : fin des travaux de finition – et achat de petits matériels complémentaires en cours, etc....

MARPA : réfection appartement n° 12 – Sol et murs de la douche refait (le sol souple avait une soudure au milieu) + pièce à vivre (toile de verre et peinture)

En octobre, Il n’y aura plus de logements de libre.

Chalet : Sol comme neuf – L’Entreprise MOYRET a très bien travaillé. Pour éviter que le sol ne soit de nouveau endommagé, il conviendra de changer les Chaises et de remettre des tampons sous les tables. Chiffrage en cours pour la peinture des boiseries. Christophe ARMETTA propose d’augmenter les cautions pour éviter que les locataires abiment + Interdire les bougies ...

---

## FINANCES

---

Demande d’offre de prêt transmise pour : 175 000 € - 5 banques consultées pour le 15/10/2020

Principaux investissements réalisés y compris les nouveautés...

---

## SOCIAL

---

Mme GUILLAUBEZ informe de l’activité au centre social : 34 enfants accueillis cet été au centre – Une sortie à Moirans sans incident.

Le Centre social maintient ses tarifs d’adhésion– 1€ de + pour les ado - 1 jeune femme a été recrutée en service civique.

Reprise des activités adultes et enfants avec un protocole sanitaire mis en place, etc...

Intervention de 2 personnes bénévoles pour aider les concitoyens dans leurs démarches au quotidien : JP GAILLARD mardi 9 à 12 H + N BOZONNET le vendredi de 9H à 12 H

---

## SCOLAIRE

---

Catherine NIOGRET indique que la rentrée s’est bien passée, avec notamment en maternelle une entrée échelonnée.

Au niveau du restau scolaire, il a été décidé de séparer les élèves des deux groupes scolaires pour éviter le brassage des élèves. Les élèves du Pré des Saules mangent à la Maison Fernand Sambardy , ceux des sources au restaurant scolaire.

Etudes surveillées : recrutement de personnel en cours suite à arrêt maladie et départs – Commission scolaire pour le CME le 7/10/2020.

---

## URBA - énergie

---

Benoit VINCENT rappelle que sa Commission aura lieu le 13/10/2020 pour parler : urbanisme – Eclairage Public – Energie et définir la politique pour la mandature . Il rappelle aussi le souhait de la commune d’adhérer à « participation citoyenne » (dispositif équivalent à Voisins vigilants )– Si des gens sont intéressés pour être référents ... ils sont les bienvenus => une réunion sera organisée rapidement avec le commissariat à ce sujet.

Centre Social Jacques Prévert : Etudes en cours avec notamment l’étude de sol la semaine prochaine...Chiffrage des travaux à venir.

---

## ELECTIONS SENATORIALES

---

Véronique RAVET rappelle qui sont les titulaires et que tout le monde devra être présent pour voter.

Rendez-vous est donné pour départ en Mini-bus à 9H30 sur parking derrière la Mairie

⇒ Penser à son stylo, ses bulletins, sa carte d’identité

### **Questions diverses :**

---

Christophe ARMETTA demande pourquoi nous n'enlevons pas systématiquement les encombrants qui sont déposés en dehors des jours de ramassage. C'est « dégueulasse ». Volontairement ces « faux encombrants » n'ont pas été ramassés, c'est aux copropriétés d'intervenir, ou aux administrés de jouer le jeu. Nous communiquerons à ce sujet....

Problématique d'hygiène pour nos agents – pas de sacs dans nos corbeilles à papier sur les espaces publics => Voir pour installer des corbeilles plus adaptées type « spirales anti-attentats. » => Daniel MILLET recherche avec les services la solution la plus adaptée.

Christophe ARMETTA demande pourquoi la peinture routière n'a pas été suffisamment refaite dans la ville. M. Daniel MILLET l'informe que comme il le sait très bien (il gérait ce service pendant le mandat précédent), il existe un certain nombre de freins à lever pour une pleine efficacité du service. Ce qu'il s'attache à faire.

Mme BUFFAUT demande si on ne peut pas mettre systématiquement un panneau rappelant l'interdiction de déposer des OM à côté des points d'apport volontaires. (Comme dans la rue de l'industrie).

La réflexion est lancée sur la nécessité de maintenir le ramassage des encombrants. On y trouve tout et n'importe quoi, cela coûte cher à la commune et les habitants ne font pas l'effort d'aller à la déchetterie située pourtant à quelques kilomètres.

M. Carlos CEIRQUERA indique qu'il n'y a pas assez de lumière le matin à l'arrivée de l'école des Sources. (Rajouter un mât ? ) => Voir si possibilité d'allumer 10 minutes plus tôt => à revoir en commission avec Benoit VINCENT.